



## **A) OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

## **B) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **2. Adoption de règlements**

- 2.1 Règlement numéro 1806 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour y modifier ou y ajouter des panneaux « Arrêt », de limites de vitesse et de sens unique dans divers secteurs de la Ville »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but :*

- *d'ajouter des panneaux « ARRÊT » sur la rue André-Cyrenne, sur le boulevard Bécancour, sur la rue Désilets, sur l'avenue Henri-Bergeron, sur l'avenue Madeleine-Raclos et sur l'avenue Pierre-Robineau, dans le secteur Bécancour, sur l'avenue des Alysses, sur le boulevard Bécancour, sur la rue des Cléomes, sur la rue des Fuchsias, sur l'avenue des Lotus, sur la rue des Myosotis et sur le carré du Safran, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, et sur l'avenue des Cormiers, sur la rue des Pommiers et sur l'avenue du Sumac, dans le secteur Sainte-Gertrude;*
- *d'abaisser la limite de vitesse à 30 km/h sur l'avenue Madeleine-Raclos, dans le secteur Bécancour, sur la rue des Immortelles, à partir de l'avenue des Hémérocailles jusqu'à l'avenue des Alysses, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, et sur la rue des Pommiers et sur l'avenue du Sumac, dans le secteur Sainte-Gertrude;*
- *d'ajouter un panneau « SENS UNIQUE » sur l'avenue des Pensées, à partir du boulevard Bécancour jusqu'à la rue des Tournesols (direction du nord vers le sud), dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval.*

- 2.2 Règlement numéro 1807 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1791 établissant un programme d'aide financière afin de favoriser la mise en conformité au règlement numéro 554, et ce, pour y préciser les conditions d'admissibilité d'un immeuble et modifiant en conséquence le règlement numéro 554 concernant les normes relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 1791 concernant les conditions d'admissibilité d'un immeuble au volet 1 et le règlement numéro 554 pour y ajouter la possibilité d'installer des équipements à l'extérieur d'une résidence.*

- 2.3 Règlement numéro 1808 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1580 relatif à la gestion contractuelle, et ce, afin de se conformer à la Charte de la langue française »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but notamment de modifier le paragraphe 19 de la déclaration du soumissionnaire afin que les entreprises qui emploient au Québec 25 personnes ou plus durant une période de six mois devront obligatoirement s'inscrire à l'Office québécois de la langue française au plus tard six mois après cette période. Cette modification entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.*

- 2.4 Règlement numéro 1810 intitulé : « Règlement abrogeant le règlement numéro 1763 décrétant une dépense et un emprunt de 455 000 \$ pour l'aménagement d'un espace piétonnier et cyclable sur un tronçon du boulevard de Port-Royal (Secteur Saint-Grégoire) »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'abroger le règlement numéro 1763, car les travaux y reliés ont plutôt été intégrés au règlement numéro 1805 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ pour des travaux visant à favoriser la mobilité active sur le territoire de la Ville (Parapluie) ».*

- 2.5 Règlement numéro 1811 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 375 000 \$ pour la réhabilitation de filtres pour l'eau potable à la Centrale de traitement d'eau »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de réhabilitation de filtres pour l'eau potable à la Centrale de traitement d'eau. La durée de l'emprunt est de 15 ans.*

3. **Demande d'appui à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie relative à la proposition de la Ville pour la candidature du représentant de la Ville pour siéger sur le Conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB)**

## **C) GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

### **4. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle**

- 4.1 Modification et ajout de postes pompage et de réseaux de collecte des égouts domestiques, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

*Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.*

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions doit porter exclusivement sur les sujets de cette séance. Elle est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

*Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.*

### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**